



# Les décisions du Bureau en bref

11 décembre 2024

## Parc naturel régional du Pilat 11 décembre 2024

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

La réunion s'est à Doizieux. Merci au Maire de Doizieux et à son conseil municipal pour l'accueil et le prêt de la salle.

### ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Biodiversité et Eau, le 2 octobre 2024, a notamment fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie aires protégées avec l'État dans le Pilat et sur l'évaluation du Contrat vert et bleu en cours.
- La Commission Aménagement du territoire et Paysages réunie le 14 octobre 2024 a travaillé sur le carnet des objectifs de qualité paysagère de la future Charte. Un groupe de travail autour du projet innovant sur notre territoire de création d'habitats réversible en hameau à Saint-Julien-Molin-Molette a été constitué.
- La Commission Révision de la Charte s'est réunie le 29 octobre 2024 pour effectuer une relecture des modifications apportées au projet de Charte version n°1 pour aboutir à une version n°2 à soumettre à l'examen du Comité syndical le 6 novembre 2024.
- Le groupe de travail « Toits ressources » a fait le point, le 19 octobre 2024, sur le bilan des accompagnements réalisés dans les exploitations agricoles pour implanter en toiture des panneaux photovoltaïques et des équipements de récupération d'eau de pluie.
- La Commission Climat-Énergie-Mobilité, dans sa séance du 27 novembre 2024, a échangé sur l'avancement du projet Pil'Alternatives en faveur de l'écomobilité mené avec les Communautés de communes du Pilat rhodanien et des Monts du Pilat. Le bilan de la mise en œuvre du fonds chaleur de l'Ademe en partenariat entre le Parc et Saint-Etienne Métropole a été fait. La commission a pris note que le Parc fait partie des 100 premières collectivités engagées sur l'adaptation au changement climatique repérées par l'État et bénéficiera d'un appui technique renforcé des organismes de l'État sur ce sujet.

## DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- la demande de subvention auprès de la Région pour l'animation et la gestion, par le Parc, des 4 sites Natura 2000 du Pilat en 2025,
- la demande de subvention auprès de l'État, la Région et le Département du Rhône pour l'animation, les suivis et inventaires nécessaires à l'observatoire de la biodiversité en 2025 sous maîtrise d'ouvrage du Parc,
- les demandes de subvention auprès de l'Union européenne dans le cadre du programme LEADER - Loire 2023-2027 pour :
  - la contribution du Parc à l'animation et à la gestion, en 2025, du Groupe d'Actions Locales LEADER Loire,
  - La redynamisation de la fête de la pomme sur la période 2025-2027 par le Parc.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la Convention de partenariat avec l'association Inter-Parcs Massif central relative à la réalisation d'une démarche de recherche-action sur l'habitabilité à Saint Sauveur-en-Rue et le principe de la signature d'une convention de partenariat sur ce même projet avec la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue,
- le renouvellement de la convention de partenariat avec Scouts et Guides de France sur la période 2025-2028,
- l'avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL du personnel du Parc par le centre de gestion de la Loire.

## ECHANGES DIVERS

Le Bureau a échangé sur :

- la préparation d'un projet de Life Biodiversité avec la Région et les autres Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- l'état d'avancement de la préparation de la nouvelle carte touristique du Pilat,
- l'appel à manifestation d'intérêt de la Région dit « AMI Saint-Jacques-de-Compostelle »,
- le document cadre de la chambre d'agriculture de la Loire concernant le photovoltaïque au sol qui a été présenté en CDPENAF de la Loire en décembre,
- la nécessité de remplacer, lors de la réunion du Comité syndical du 29 janvier 2025, Alexandre MASSARDIER, délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat – Saint-Genest-Malifaux, qui a démissionné de sa fonction au sein du Bureau du Parc.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)